

Procédure pour une Conciliation

Le Conciliateur peut être saisi par toute personne ayant, à titre individuel, un litige avec une autre personne (par exemple un voisin..) ou une entreprise (toutes les entreprises, même celle où cette personne travaille).

Sont exclus les conflits familiaux, traités par des juges spécialisés, ainsi que les conflits avec les administrations, domaine réservé au médiateur de la République.

Quel est son rôle ?

Son rôle est de réunir les deux protagonistes et de les amener à trouver ensemble une solution amiable. Il n'est ni juge, ni conseiller juridique, ni encore assistante sociale, bien qu'il soit souvent sollicité pour cela. *In fine*, son rôle est de désengorger les Tribunaux.

On le confond souvent avec le « médiateur », dont la mission est sensiblement la même, mais, en général payante, alors que celle du Conciliateur est gratuite, ce dernier étant bénévole.

Quelle procédure est suivie ?

- ➡ **Il n'y a pas de permanence** permettant au demandeur de rencontrer préalablement le Conciliateur.

Le demandeur doit compléter **la Demande de conciliation** (voir modèle), afin de préciser les coordonnées et de résumer son problème et la retourner à l'adresse suivante :

FRANCE SERVICE- CCAS,
18 rue de la mairie - 95330 Domont
à l'attention du Conciliateur de Justice

ou par mail, à conciliateur@domont.fr

- ➡ Sur la base de ces éléments, le Conciliateur contacte les deux protagonistes par téléphone, par mail et par courrier, éventuellement se déplace chez eux et organise alors une **réunion de conciliation** dans son bureau, situé dans les locaux de *France-Services*, situés 18 rue de la mairie à Domont (la présence physique des deux protagonistes est obligatoire).
- ➡ A l'issue de celle-ci, un « Constat d'accord » ou un bulletin de « Non-conciliation » est remis à chaque participant.
En cas d'échec de conciliation ou si les engagements ne sont pas respectés, le demandeur pourra, s'il le souhaite saisir le Tribunal de Proximité (c'est gratuit et il n'y a pas besoin de l'intervention d'un avocat).

Document de demande de conciliation

Date :

1/Vous êtes le demandeur

| | |
|-------------------------|--|
| Prénom | |
| Nom | |
| Raison sociale | |
| Adresse postale | |
| Téléphone mobile | |
| Téléphone fixe | |
| Adresse mail. | |

2/La partie adverse

| | |
|-------------------------|--|
| Prénom | |
| Nom | |
| Raison sociale | |
| Adresse postale | |
| Téléphone mobile | |
| Téléphone fixe | |
| Adresse mail. | |

3/Résumé du litige

4/ Votre demande précise

5/Démarches déjà entreprises auprès de la partie adverse (orale, écrits, etc)